



N° 40
31 mai 1999
Bimensuel



Les fonctionnaires économisent depuis deux ans et demi au plus serré. Convaincus? «Il fallait le faire, nous le faisons». Mais certains services tirent la sonnette d'alarme.

Le prix des économies

Dans ce numéro



La SVMEP opposée aux contrats de prestations

2



16 postes vacants

8



L'appui de la COREA aux Finances

11



Les mots de passe: règles et astuces

12

En 1995, le Conseil d'Etat engageait une démarche d'économies dite participative pour réduire les coûts de fonctionnement de son administration. Pour cela, il invita tous les collaborateurs à formuler des propositions. Sur les quelque 2'800 idées émises, 1'350 ont été retenues. Cette opération permettra d'économiser annuellement plus de 75 millions d'ici 1999 et près de 83 millions à fin 2001, date de la phase finale de mise en œuvre.

Ces mesures s'appliquent progressivement dans tous les secteurs de l'administration depuis deux ans et demi. Le temps d'un premier bilan sur le terrain: si la démarche rejoint un souci qui existait déjà de dépenser moins, elle suscite des interrogations: peut-on concilier les préoccupations budgétaires et la qualité des prestations à la population? L'épargne et la crédibilité des missions de l'Etat?

Pages 4 à 7



Accord à la Table ronde

Le 26 mai à Morges, les principaux partenaires de la Table ronde ont abouti à un accord. Ils s'engagent à faire aboutir une soixantaine de mesures qui devraient, ensemble, permettre de réduire de quelque 200 millions le déficit annuel de l'Etat.

Parmi les partis politiques, seul le POP refuse de souscrire à l'accord. Parmi les associations, les sociétés de fonctionnaires ont fait savoir qu'elles ne le signeraient pas.

Une dernière séance plénière est prévue pour le 3 juin. D'ici là, les différents partenaires consulteront une dernière fois leur base ou leur comité.

Pages 3, 14, 15





Contrats de prestations: position de la SVMEP

A louer: dès le 1er juillet à Lausanne, quartier des Mousquines, à 5 minutes du centre ville, charmant et spacieux 3 pièces rénové, cuisine équipée, 1'160 fr. charges comprises.
Tél. 021/320 38 91 dès 19h00.

A vendre: à 10 min. nord-ouest de Lausanne, appartement sympa de 85 m², lumineux, mansardé, soigné et récent dans petite PPE. Séjour avec poêle, cuisine agencée fermée, 2 chambres, salle de bains, wc séparé, balcon, galetas, cave à vin. 2 places de parc.
Fr. 248'000.- (tout compris Fr 1'200.-/mois).
Tél. 021/862 92 06.

A vendre: saxophone alto, Selmer-Mark 7, presque jamais servi.
Prix à discuter.
Tél. 021/887 70 18.

A louer: Les Diablerets, été/hiver, chalet de 60 places. Superbe offre pour vos camps «verts» de septembre à décembre.
Renseignements au 024/492 12 57 ou 079/210 84 89.

A remettre: appartement de 2,5 pièces (68 m²) à Montreux, av. du Midi 47A. Cuisine agencée, grande terrasse avec vue sur le lac, cave, possibilité de place de parc. Prix: Fr. 930.- charges comprises (loyer actuel). Libre dès le 1.10.99 ou à convenir.
Tél. 021/316 42 31 (Mlle Richard).

A louer: 2,5 pièces à Prilly pour le 1.7.99. Terrasse et jardinet. Fr. 1'150.-/mois, charges comp. Ev. à vendre (prix à discuter). Tél. 021/729 66 94.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Joël Christin.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Le Service de la formation professionnelle est, depuis le milieu de l'année passée, l'un des deux services pilotes de l'Etat de Vaud en matière de contrats de prestations. Cette pratique de «nouvelle gestion publique», qui s'accompagne d'enveloppes budgétaires et d'évaluation des performances, aura des conséquences graves sur la prise en compte des besoins des apprentis et les conditions de travail des enseignants.

Dans la dernière séance des délégués des écoles professionnelles, le comité de la SVMEP (Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel) a reçu le mandat de s'opposer à l'introduction des contrats de prestations. Le mercredi 21 avril, cette première décision a été confirmée par une résolution, votée à la quasi unanimité, de la Conférence des maîtres de l'Ecole professionnelle EPSIC à Lausanne. Cette école accueille quelque 4200 apprentis chaque semaine.

Les maîtres professionnels déplorent la volonté politique unique de réaliser 6 millions d'économies en trois ans par le biais des contrats de prestations alors que parallèlement la Confédération alloue 100 millions à la formation professionnelle.

La surcharge de travail liée à la mise en place de diverses réformes dans les programmes d'enseignement professionnel (refonte de l'enseignement des branches de culture

générale, maturité professionnelle, etc.) n'est pas compatible avec une démarche qui vise à soutirer de nouvelles économies aux écoles professionnelles, ignore tout projet socio-scolaire en faveur des apprentis, accroît la charge de travail des enseignants et induit une logique de concurrence malsaine entre les écoles professionnelles et entre les enseignants eux-mêmes.

Les maîtres professionnels demandent donc:

- le retrait inconditionnel de la cible d'économies que le Conseil d'Etat entend imposer une nouvelle fois;
- la tenue d'«états généraux» de la formation professionnelle afin que soient fixés des objectifs et des moyens clairs pour un projet socio-scolaire précis;
- des négociations effectives avec les enseignants visant à redéfinir les conditions générales de l'exercice de leur profession (tâches, moyens d'enseignement, effectifs de classe, etc.).

Tant que les négociations sur les objets ci-dessus n'auront pas abouti, la SVMEP et la Conférence des maîtres de l'Ecole professionnelle EPSIC exigent un moratoire sur la démarche d'introduction des contrats de prestations dans la formation professionnelle.

*Pour le comité de la SVMEP,
Alain Hubler, président*

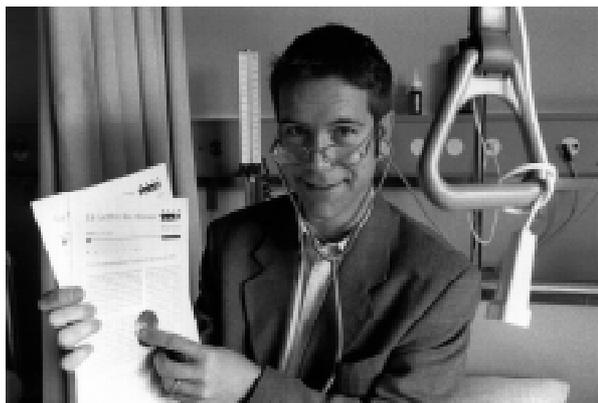
Bienvenue à la Lettre des réseaux

Une nouvelle publication vient de sortir dans le domaine de la santé. *La Lettre des réseaux*, feuille d'information sur les nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS), est parue le 5 mai 1999 pour la première fois.

Editée par le Service de la santé publique sous la responsabilité rédactionnelle de notre collègue Philippe Anhorn, elle sortira environ 8 fois par an. Destinée principalement aux acteurs des NOPS, communauté sani-

taire, fournisseurs de soins, assureurs ou organisations faitières, elle peut intéresser bon nombre de collaborateurs de l'Etat, en particulier ceux du Département de la santé et de l'action sociale.

Renseignements et abonnements (gratuits): Philippe Anhorn, tél. 021/316 50 04 - fax 316 44 55.



PHILIPPE ANHORN





Table ronde: l'accord est prêt

(Com) - La Table ronde lancée par le Conseil d'Etat le 1er février dernier est sur le point d'aboutir. Un projet d'accord a été élaboré au cours de la séance plénière du 26 mai 1999 à la Longeraie, à Morges. Ce projet réduit de 212 millions de francs le déficit public de ces prochaines années en combinant toute une série d'économies et de recettes nouvelles.

Une dernière séance plénière est prévue le 3 juin prochain pour la ratification de cet accord. Ce délai permettra aux représentants des partis et des associations qui participent à la Table ronde de soumettre le contenu de l'accord à leurs instances respectives.

Schématiquement, le projet aboutit à des réductions du déficit de l'Etat de 54 millions pour l'an 2000, de 115 millions supplémentaires pour 2001 et de 43 millions supplémentaires en 2002 (voir détail des mesures en page 14).

Les économies et les recettes nouvelles contribuent à parts pratiquement égales à la réduction du déficit.

Les mesures proposées préservent parallèlement les conditions de la solidarité sociale et celles du développement économique. Une attention toute particulière a été apportée aux catégories les plus modestes de la population. De même, les mesures fiscales envisagées ne grèvent ni la marche des entreprises ni la création d'emplois.



Représentantes de la «société civile»: Laurence Martin (Forum) et Florence Peiry-Klunge (CLAFV)



Représentants du patronat: Jean-François Cavin et Christophe Reymond



La conseillère d'Etat Francine Jeanprêtre, avec les représentants de l'église réformée, Jean-Paul Perrin et Daniel Schmutz



La presse vaudoise suit les débats

Aux yeux du Conseil d'Etat, ces mesures immédiates préparent l'avenir. Elles s'insèrent dans l'ensemble des réalisations et des projets en cours, en particulier dans le cadre de l'étude des missions de l'Etat, qui doit déboucher sur la définition des prestations à fournir, du niveau de qualité qu'elles doivent atteindre et des moyens qui en découlent.

Le Conseil d'Etat est prêt à signer cet accord et à s'engager à l'appliquer, en prenant les mesures de sa compétence et en soumettant les autres éléments au Grand Conseil. Il estime en effet que le résultat atteint correspond aux objectifs, qui étaient de contribuer à l'assainissement des finances publiques et d'assurer l'avenir du canton et de tous ses habitants.

Canton de Vaud, chapeau!

La Table ronde a réussi. Les sceptiques avaient tort. Et le Conseil d'Etat a été bien inspiré de tenter cette manœuvre inédite pour sortir de l'impasse désespérante où croupissait depuis cinq ans le débat sur les finances publiques. En chiffres, le résultat peut paraître modeste. Cent millions d'économies supplémentaires et cent millions de recettes nouvelles, ce n'est pas vraiment suffisant pour sortir le Canton des chiffres rouges. Mais c'est du concret, du solide, lié à des engagements formels du gouvernement, des principaux partis politiques et des associations économiques. Du beau travail, où chacun a pu préserver ses intérêts essentiels en sacrifiant une partie de l'accessoire au nom de l'intérêt général.

Et l'essentiel n'est pas seulement dans les chiffres. Il est dans la manière dont le résultat a été atteint. La négociation. L'ouverture. Le renoncement aux tabous idéologiques et à la langue de bois. L'abandon des procès d'intention. Un pari, risqué et courageux, sur la bonne foi des uns et des autres. C'est une véritable révolution dans la culture politique de ce canton. Le Conseil d'Etat lui-même en sort transformé, dans ses méthodes de travail, et dans ses rapports avec la société. Il peut désormais bénéficier de tout le crédit et de toute l'autorité nécessaires pour gouverner.

On a assez déploré, jusque dans les colonnes de La Gazette, la carence de toute culture de la négociation dans le monde politique vaudois, pour se réjouir aujourd'hui de constater que le cas n'était pas désespéré. Il sera assez tôt, demain, pour scruter le chemin qui reste à parcourir, et pour mesurer les efforts que demandera à la population et aux fonctionnaires la simple exécution des mesures prévues par l'accord de la Table ronde. Il sera assez tôt, demain, pour recommencer à se faire du souci. Il est permis, aujourd'hui, de saluer le succès de la Table ronde, qui est une victoire de la classe politique sur elle-même. Elle mérite d'être applaudie, goûtée, fêtée. Au moins un jour. Canton de Vaud, chapeau!

Laurent Rebeaud

La Gazette reviendra, dans un prochain numéro, sur les principales mesures de la Table ronde et leurs conséquences pour l'administration.

Les remerciements du Conseil d'Etat

A l'heure du bilan, le Conseil d'Etat tient à adresser ses plus chaleureux remerciements aux membres de l'administration pour leur précieuse contribution au succès de la démarche participative. Il constate avec satisfaction que le service public a démontré sa capacité à se réformer lui-même, grâce à l'engagement personnel des collaborateurs du début à la fin du processus.

La réussite de cet exercice, de la formulation des propositions d'économies à leur mise en œuvre, traduit une prise de conscience générale de la nécessité de diminuer les dépenses de l'Etat. Impliqués dès le début de l'opération, les services ont rapidement été sollicités afin de proposer des économies sur leur fonctionnement. Les quelque 1350 idées d'économies finalement réalisées doivent leur aboutissement à la connaissance que chacun a de son métier, des missions de son service et du terrain dans lequel elles s'accomplissent.

Effets induits de la démarche

Le caractère transversal des différentes démarches d'économies a par ailleurs permis de développer la collaboration entre les services. Ce progrès des relations entre les différentes entités de l'Etat constitue un élément indispensable à tout processus de rationalisation et de modernisation. Cet élément est par ailleurs clairement apparu lors de l'élaboration du budget 1999 ou encore au cours des travaux de la Table ronde.

Si la situation financière du canton demeure préoccupante, la diminution du déficit constatée dans les comptes n'est pas due qu'aux recettes extraordinaires enregistrées en 1998, on la doit aussi, il faut le souligner, aux efforts d'économies réalisés au sein de la fonction publique, depuis 1993, dans le cadre de la démarche d'économies et de modernisation. Le Conseil d'Etat a rappelé ce fait aux participants de la Table ronde, et, à travers elle, à l'ensemble de la population vaudoise, afin que chacun sache que, pour l'administration cantonale, le temps de l'immobilisme est définitivement révolu.

*Claude Ruey,
Président du Conseil d'Etat*

DEM

L'effort des fonctionnaires et ses limites

Les fonctionnaires économisent au plus serré. Bonne volonté? «Il fallait le faire, nous le faisons», répondent-ils. Mais ils ne pourront pas tirer davantage sur la corde.

Les mesures d'économies décidées par la démarche participative (DEM) s'appliquent progressivement depuis deux ans et demi, avec le sourire mitigé des temps difficiles. Limiter la consommation de matériel n'exige pas une longue réflexion, on le fait volontiers. De ce point de vue, «la DEM a été bien vécue dans l'ensemble de la fonction publique», remarque Daniel Rosset, adjoint administratif à la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud. Et d'ajouter avec un clin d'œil: «souvent beaucoup mieux au bas de l'échelle que tout en haut...»

La résistance, puis la conviction

Adjoint au chef du service de l'intérieur et des cultes, Bernard Muhl a d'abord noté une réticence. «Les collaborateurs avaient le sentiment de scier la branche sur laquelle ils étaient assis. Puis ils ont senti qu'ils étaient les mieux placés pour proposer des économies. La démarche rejoignait le souci qu'ils avaient déjà de dépenser moins.» Ils ont donc cherché encore, puis passé à la mise en pratique. «Certaines mesures ont été découvertes dont l'efficacité est réelle, renoncer par exemple aux envois recommandés dans les préfectures. D'autres, plutôt radicales, n'ont pas été acceptées dans toute leur ampleur, mais le fait de les proposer a cassé quelques verrous dans le sens d'une remise en question.»



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

*Dossier réalisé par
Geneviève Praplan*

Il y avait des efforts à faire, chacun le reconnaît, mais beaucoup avaient été réalisés avant que la DEM n'entre en piste. «Chez nous le travail se fait toujours bien, mais nous avons l'impression de ne pas pouvoir aller plus loin, constate Bernard Muhl. Les collaborateurs n'accepteront pas des restrictions supplémentaires sans qu'on leur donne d'autres moyens.»



Bernard Klein: «Il vient un point où notre travail n'est plus crédible.»



Le laboratoire cantonal restreint son budget depuis des années. Aujourd'hui, il est amené à fixer des priorités dans les analyses à effectuer.

Sentiments mitigés

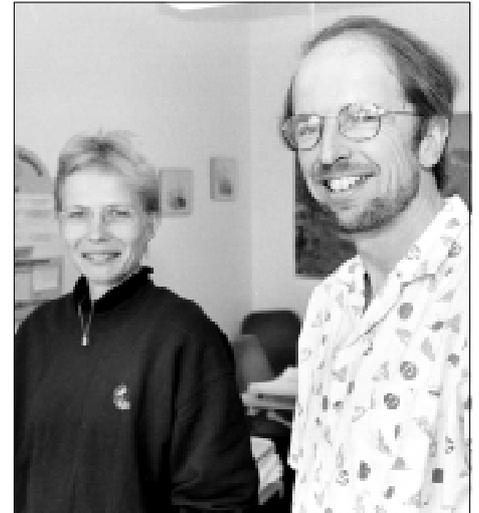
Au laboratoire cantonal, le constat n'est pas très différent. «Nous étions obligés depuis des années à restreindre nos budgets, les dépenses superflues étaient devenues rares, nous avons été amenés à faire des choix, nous laissons certaines analyses en attente», confirme Bernard Klein, chimiste cantonal. Comment gratter davantage? «Il vient un point où notre travail n'est plus crédible. S'il nous était demandé des économies supplémentaires, je donnerais ma démission.»

Au secteur des naturalisations, on a remplacé par un seul les trois documents nécessaires à la procédure. C'est un gain de temps et de frais d'impression. Il n'empê-

che que l'adjointe, Laurence Vuillemin, voit les dossiers s'empiler. «Nous aurons toujours plus de travail, puisque des modifications sont prévues pour favoriser la naturalisation. Nous prenons du retard pour répondre aux requêtes, des pièces manquent que nous réclamons parfois après des semaines. Nous faisons au plus près de notre conscience. Je n'ai pas envie qu'on puisse un jour me reprocher de ne pas bien faire.»

Luc Chapuis et Christina Meier, respectivement chef de bureau et économiste au Service des assurances sociales et de l'hébergement, relèvent quelques mesures d'économies intelligentes. Par exemple, chaque service publiait sa liste d'EMS, il n'y en a plus qu'une, que chacun consulte à son gré. «Chaque fois que nous avons pu

économiser sur les démarches administratives, nous l'avons déjà fait, explique Luc Chapuis. Certains d'entre nous avaient proposé bien plus tôt des mesures d'économies qui n'ont jamais été prises en considération, elles ont réapparu dans le cadre de la DEM. Aujourd'hui, nous faisons au mieux avec ce que nous avons. Mais nous avons le sentiment que notre travail n'est pas compris, que le besoin d'épargner à tout prix a masqué les risques encourus. Le retard pris dans le placement des personnes peut être vital.»



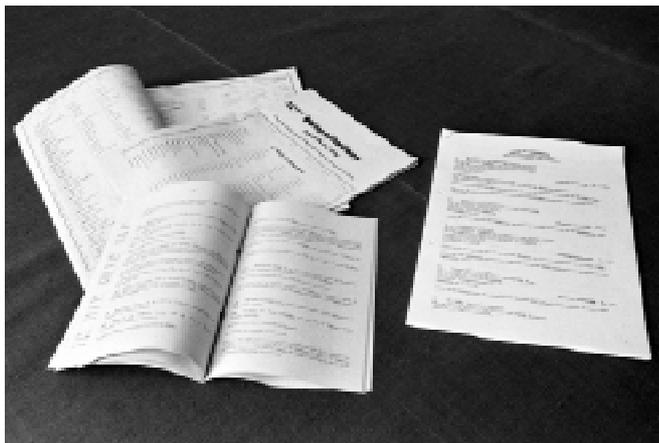
Christina Meier et Luc Chapuis: «Il y a des mesures d'économies intelligentes. Mais nous avons le sentiment que notre travail n'est pas compris.»

Tous les secteurs de l'administration ont passé sans distinction par le crible de l'épargne. Y compris ceux qui se trouvent directement au contact du public. Y compris ceux pour qui il n'était plus possible d'économiser sans supprimer des postes. Ce reproche est formulé par des collaborateurs chez qui domine le sentiment que leur travail n'est pas compris par les autorités. Dans certains cas, un personnel hautement conscient de ses responsabilités ne voit plus comment concilier ses préoccupations budgétaires avec son souci d'assurer à la population les prestations qu'il lui doit.

N'y avait-il pas de solutions complémentaires? «On continue à ne parler que d'économies dans le discours officiel, note José Corthésy, maître principal à l'Ecole professionnelle de Marcellin. Mais a-t-on songé aux possibilités de recettes réalisables en dehors des taxes et impôts traditionnels? Par exemple, en cherchant une meilleure rentabilité du parc immobilier de l'Etat. Nous avons proposé de louer certains de nos locaux inutilisés, cela n'a pas été pris en considération.»

G.P.

Au secteur des naturalisations, un seul document photocopié (à droite) en remplace trois. C'est un gain de temps et d'impression. Malgré cette mesure, le retard s'accumule face au nombre grandissant de requêtes.





La Police cantonale est surchargée

Bonne élève, la Police cantonale s'est pliée à l'exercice de recherche d'économies. Elle le paie par un surcroît de travail qui atteint les limites du supportable.

Les associations professionnelles de la Police cantonale tirent la sirène d'alarme. Les tâches augmentent, leur complexité et le degré de responsabilité également, mais, mesures d'économies obligent, Sûreté et Gendarmerie doivent y faire face avec une baisse d'environ 9% des effectifs. La surcharge de travail est importante. Elle est admise par le chef de service et ses adjoints.

Conditions de travail et facteurs de stress

Publiée en décembre 1998, une enquête indépendante, menée par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), va dans le même sens. Le taux de réponse qu'elle a obtenu est révélateur: 84,9% pour la Sûreté et 68,7% pour la Gendarmerie. La

pression psychologique et mentale ainsi que la tension nerveuse liée aux activités de la police atteignent le seuil critique, relève-t-elle. Si rien n'est fait pour diminuer le stress, le personnel risque des atteintes à sa santé, dont certaines sont irréversibles.

«L'effort d'économies était demandé à toute l'administration, nous l'avons fait comme les autres, mais dans le contexte particulier de la police, c'est-à-dire le sens de la discipline et de la hiérarchie», précise Jean-Christophe Sauterel, président de l'Association du personnel de la Sûreté. «Dans le cadre de la DEM, comme pour le reste, nous sommes guidés par la volonté de bien faire notre travail. Nous avons été parmi les premiers à rendre notre rapport, et cela en proposant un pourcentage d'économies supérieur à celui qu'on nous demandait. Le pro-

blème est que pour nous, dépenser moins, c'est supprimer des missions, donc supprimer du personnel.»

Des conséquences chiffrables

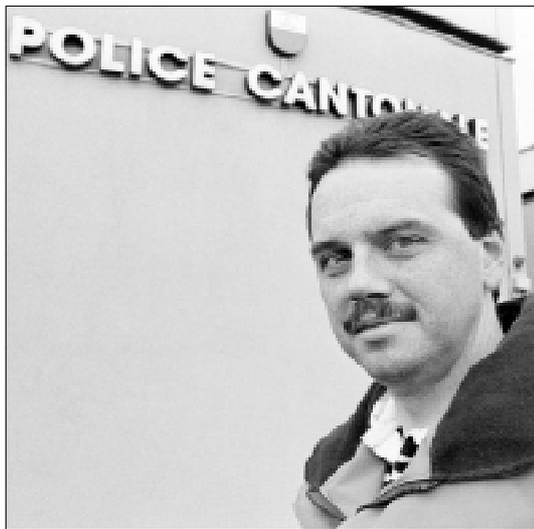
Les économies ont été chiffrées, et se sont concrétisées au fur et à mesure des départs à la retraite. L'enquête IST note un vieillissement de la population étudiée. C'est la conséquence des restrictions d'embauche, cinq écoles d'aspirants ont été supprimées depuis 1992 pour la Sûreté, trois depuis 1993 pour la Gendarmerie. «Actuellement nous n'avons plus de réserve, nous assurons les situations courantes, mais il ne nous est plus possible de faire face aux situations extraordinaires.» A la Gendarmerie, les vacances seront supprimées pendant la Fête des Vignerons.

A la Police de Sûreté, on a compté l'an dernier plus de 4500 jours hors de l'horaire normal, pour quelque 170 collaborateurs. Au 1^{er} janvier de cette année, environ 30% de ces jours supplémentaires n'avaient pas été récupérés. «Les dépassements horaires

sont fréquents pour les inspecteurs, en raison de la disponibilité qu'exige l'accomplissement de leur travail, rappelle Jean-Christophe Sauterel. Il s'y ajoute les nuits de piquet à domicile auxquelles les policiers sont astreints une semaine par mois et qui représentent une très forte charge dans la mesure où les inspecteurs peuvent être dérangés plusieurs fois par nuit.»

Le travail de nuit

Un effet positif de la DEM a été la réflexion pour mieux faire, le souci de rationalisation qui a entraîné la réorganisation complète de la gendarmerie. «C'est une bonne chose, mais là aussi le manque d'effectif pèse lourd. Par exemple, 36,2% des gendarmes travaillent plus de 6 nuits par mois, et 5,5% en assurent plus de 9, selon l'enquête de l'IST. Or, il semblerait que l'on ne s'accoutume pas au travail de nuit, mais qu'on note une intolérance croissante au long des années. La majorité des collaborateurs (59%) de la Sûreté et de la Gendarmerie qui ont répondu à l'enquête souffrent de problèmes de sommeil.»



Jean-Christophe Sauterel, président de l'Association du personnel de la Sûreté: «Nous avons dû diminuer nos prestations, par exemple le travail de prévention dans les écoles. Nous appliquons les mesures d'économies, mais ne pouvons plus faire face.»

L'effet boule de neige

La pression que subit la police retombe tôt ou tard sur la population. Les rapports parviennent avec un délai plus long chez le juge, les affaires prennent du retard. «Nous avons dû diminuer nos prestations, diminuer par exemple le travail dans les écoles, comme la prévention de la criminalité chez les enfants de 11-12 ans. Actuellement nous essayons par tous les moyens de reprendre cet effort. Nous appliquons tous les jours les mesures d'économie, tout en expliquant que nous ne pouvons plus faire face. Notre but est de continuer à faire notre travail et d'obtenir que l'importance et les particularités de notre métier soient reconnues.»

«J'ai le sentiment que dans l'ensemble des départements, la DEM a coûté très cher à l'Etat pour peu de résultats, s'inquiète Jean-Christophe Sauterel. A la Police cantonale en tout cas, c'est une impression que nous pouvons étayer.»

G.P.

La CADEV veut convaincre

Outil précieux pour les collaborateurs soucieux d'économies, la Centrale d'achats augmente son temps de travail pour mieux conseiller.

Charnière entre les fournisseurs et les acheteurs, la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud fonctionne depuis un an et demi avec l'objectif de rationaliser les achats de matériel et de les négocier aux meilleures conditions. «Les mesures que nous prenons ici se répercutent sur l'ensemble de l'administration, rappelle Max Fattet, son directeur. Nous sommes ici pour inciter à restreindre les achats qui répondent davantage à un besoin de confort qu'à la nécessité.»

Où économiser?

Les frais les plus importants proviennent des photocopies, du mobilier et du papier. Par exemple, plus de 1200 contrats de photocopieurs ont été signés un peu partout avec des échéances différentes; le taux de perte d'utilisation est important. Par exemple, certains responsables tiennent à ce que leur bureau soit meublé selon une ligne précise, cela coûte très cher.

«Vues de chez nous, toutes les mesures d'économies sont bonnes, y compris les plus modestes, sourit Daniel Rosset, adjoint administratif. La plupart des services jouent bien le jeu. Mais nous ressentons tout de même ici ou là un frein au changement.»

«Les dépenses se font souvent dans l'ignorance, constate Max Fattet. Quand un service nous fait une demande, il y a parfois confrontation. Nous expliquons et cherchons ensemble la solution la meilleure. On nous trouve peut-être brimants, nous essayons d'encourager les prises de conscience.»

La CADEV souhaite «convaincre plutôt que contraindre». Pour cela, il faut du temps et, insistant sur le fait qu'elle est au service de ses clients à l'instar d'une entreprise, elle voit le travail augmenter et craint elle aussi la surcharge.



Daniel Rosset (à droite), adjoint administratif: «Vues de chez nous, toutes les mesures d'économies sont bonnes, y compris les plus modestes.»

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

| Réf. | Fonction | Description |
|------|---|---|
| 1559 | Directeur de la Tuilière cl. 29-31 100% | Activité: vous dirigez la prison de la Tuilière, son personnel et ses détenus. Votre rôle consiste à prendre les mesures nécessaires à la garde des détenus, à mettre en place un régime favorisant la réinsertion des détenus et à gérer l'établissement. Indispensable: licence universitaire ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 8 ans, si possible dans le domaine pénal ou dans le domaine de la gestion des institutions. Faculté d'analyse, doublée d'une certaine intuition vous permettant d'élaborer des concepts stratégiques puis de les mettre en œuvre. Bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais. Lieu de travail: Lonay. |
| 1556 | Inspecteur scolaire cl. 29-31 100% | Activité: vous êtes chargé de la coordination pédagogique et de l'inspection des institutions ou des classes accueillant des enfants en difficulté scolaire ou handicapés. Vous êtes également le référent du service dans différents domaines. Indispensable: brevet vaudois de l'enseignement spécialisé, titre équivalent ou licence en sciences de l'éducation ou en psychologie. Expérience de 10 ans. Age minimum: 35 ans. |
| 1566 | Spécialiste système B cl. 26-28 100% | Activité: participation au projet Firewall/intranet, collaboration pour une meilleure sécurité de certains serveurs Web intranet, mise en place de la sécurité sur les machines UNIX et support aux utilisateurs. Indispensable: titre universitaire, diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion et pratique de 5 ans dont 2 dans le domaine informatique. Maîtrise de plusieurs langages de programmation (PERL, Java, HTML), connaissances approfondies du système d'exploitation UNIX et des serveurs Web sécurisés. Bonne connaissance du français et de l'anglais technique. Souhaité: connaissance des systèmes VMS et NT. |
| 1549 | Economiste cl. 24-28 100% | Activité: rattaché à une petite équipe, gère l'application des dispositions légales en faveur du développement économique et participe à leur réactualisation. Accueil des promoteurs privés et des entreprises, contact avec divers organismes économiques ainsi que suivi statistique et financier des aides publiques font partie des tâches liées à ce poste. Indispensable: au bénéfice d'une licence en sciences économiques ou d'un diplôme ESCEA et d'une pratique professionnelle de 3 à 6 ans, vous maîtrisez la gestion financière et avez un réel intérêt pour le développement économique vaudois. Bon communicateur, diplomate, vous appréciez le travail d'équipe tout en faisant preuve d'autonomie et vous êtes prêt à vous déplacer dans le canton. Souhaité: de bonnes connaissances en allemand et en anglais. |
| 1557 | Maître d'enseignement prof. A cl. 24-28 100% | Activité: enseignement de l'anglais et de l'allemand à des élèves d'un centre professionnel. Indispensable: licence ès lettres et formation pédagogique (brevet d'aptitude à l'enseignement ou diplôme fédéral de maître prof. ou autre) reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Lieu de travail: Vevey. |

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1552

Spécialiste bureautique
cl. 24-26
100%

Activité: assurer le support aux besoins des utilisateurs des offices régionaux de placement (ORP/environ 300 pers.) et le bon fonctionnement de ce matériel informatique. Gérer le dossier des installations téléphoniques. Entretien des logiciels d'exploitation des PC et machines centrales (produits MS, Novell et Lotus).

Indispensable: titre universitaire, diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur ou CFC utile à la fonction et une pratique professionnelle, suivant la formation de base, de 5 à 10 ans. Bonnes connaissances des réseaux locaux et télématiques, ainsi que des protocoles de communication. Maîtrise de PC et leurs systèmes DOS/Windows, Windows NT. Capacité à fixer les priorités, bon organisateur, esprit de service.

1565

Concepteur en informatique
cl. 23-26
100%

Activité: vous participez aux études préalables des applications administratives du service (comptabilité, ressources humaines, gestion des étudiants, etc.) et développez les solutions retenues.

Indispensable: titre universitaire, diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste programmeur avec pratique de 2 ans, ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Maîtrise de plusieurs langages de programmation (3ème et 4ème générations) et compétences techniques en système de gestion de bases de données relationnelles.

Souhaité: connaissances de la comptabilité, des applications SAP et des langues (anglais technique et allemand).

1561

Assistant HEV
cl. 19-23
50%

Activité: participation à la mise en œuvre et au développement du système de management de la qualité de la formation continue de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud. Ce poste permet d'acquérir et de maîtriser des compétences de pointe dans le domaine du management de la qualité.

Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS ou diplôme d'économiste d'entreprise ESCEA. Maîtrise de l'informatique, sens des responsabilités, autonomie et esprit d'initiative.

1562

Surveillant chef d'atelier
cl. 17-19
100%

Activité: vous veillez au bon déroulement de la journée de travail des détenus de l'établissement, au niveau de la qualité du travail effectué et de la sécurité de chaque détenu.

Indispensable: CFC requérant au moins trois ans d'apprentissage ou titre équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 4 ans et pratique professionnelle de 10 ans dont 5 en qualité de surveillant. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge et permis de conduire. Connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.

1558

Bibliothécaire B
cl. 14-17
50%

Activité: tâches variées telles que commandes de livres et de périodiques, gestion du prêt interbibliothèques, renseignements et conseils aux utilisateurs, contrôle et suivi du budget, des paiements ainsi que des rappels.

Indispensable: diplôme d'une école de bibliothécaire, titre jugé équivalent ou expérience de 3 ans en qualité de 1er assistant de bibliothèque, maîtrise des outils bureautiques, connaissance du programme VTLS et des outils de recherche informatisés (Ovid, Medline, etc.). Langue maternelle française, bonnes connaissances d'anglais et d'allemand.

1554

Employé d'administration
cl. 10-12
Employé principal d'administration
cl. 14-16
100%

Activité: vous effectuez le contrôle et le paiement des factures, le classement des pièces comptables, la gestion de la caisse ainsi que du CCP et de divers comptes. Vous contrôlez également les séquestres et assumez divers travaux administratifs.

Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise de l'informatique et bonnes connaissances du logiciel Procofiév. Très grand intérêt pour les chiffres et l'organisation.

- 1563 **Employé principal d'administration**
cl. 14-16
50%
- Activité:** vous assumez le secrétariat scientifique d'un institut: correspondance scientifique, mise à jour des dossiers de recherche suisses et européens, organisation des déplacements des professeurs, gestion des séances de diplôme et de thèse.
- Indispensable:** CFC d'employé de commerce avec expérience de 6 ans. Bonnes connaissances en microinformatique, langue maternelle française et excellente connaissance de l'anglais (parlé couramment, rédaction). Autonomie, organisation et aisance dans les contacts.
-
- 1553 **Surveillant A**
cl. 12-14
100%
- Activité:** le rôle du surveillant consiste à soutenir et à encadrer le détenu dans ses diverses activités (travail, sport, activités associatives) et à veiller au respect des règlements et de la discipline.
- Indispensable:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.
-
- 1555 **Employé d'administration**
cl. 10-12
100%
- Activité:** vous assumez le secrétariat d'un musée: rédaction de correspondance, contacts téléphoniques en français et en anglais, organisation de séjours, tenue à jour de dossiers, gestion d'agendas et accueil du public.
- Indispensable:** CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans de pratique, parfaite maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit) avec de bonnes connaissances de l'allemand. Maîtrise de la bureautique courante. Ce poste exige des qualités telles que souplesse, autonomie, rapidité et organisation.
- Souhaité:** intérêt pour la photographie, le milieu culturel et les relations publiques.
-
- 1551 **Employé d'administration**
cl. 10-12
100%
- Activité:** vous établissez les autorisations de pratiquer pour les professionnels de la santé et les autorisations d'exploiter pour les installations sanitaires.
- Indispensable:** CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise de l'informatique, entregent et capacité à travailler en équipe.
-
- 1567 **Employé d'administration**
cl. 10-12
70%
- Activité:** vous organisez et assumez le secrétariat du secteur perfectionnement professionnel et assurez la gestion administrative du Fonds cantonal des aides individuelles.
- Indispensable:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Expérience dans la gestion et le suivi administratifs, aptitude à prendre des procès-verbaux ou des notes d'entretiens et maîtrise des logiciels bureautiques.
- Souhaité:** connaissance du système de la formation professionnelle et des systèmes d'aides sociales.

Le COREA, un pilier de la modernisation de la fonction financière

En 1995, suite à la mise en évidence de la faiblesse de la fonction financière à l'Etat, le Conseil d'Etat décidait de renforcer ce secteur de l'administration. Un Comité de réalisation interdépartemental, le COREA, a été mis sur pied pour appuyer cette modernisation.

Afin de consolider le secteur de la fonction financière, le Conseil d'Etat procéda en trois étapes successives, soit la réforme de la fonction d'emprunts, le renforcement et la restructuration du Service des finances et la création d'un véritable contrôle financier exercé par le Contrôle cantonal des finances.

Dans ce cadre, le Service des finances (SFI) est chargé de moderniser la fonction financière dans plusieurs secteurs stratégiques: trésorerie, procédures budgétaires, planification financière, contrôle de gestion, etc. C'est à lui que revient la responsabilité de mettre à disposition des informations financières immédiates, fiables et compréhensibles. Cet objectif ne peut être atteint que si les instructions, procédures et réglementations émises par le SFI sont préalablement discutées par les représentants de la fonction financière de tous les départements. Dans cette optique, un Comité de réalisation interdépartemental, le COREA, a été mis sur pied afin d'appuyer la modernisation du système et des procédures comptables de l'administration cantonale.

Rôles du COREA

Le COREA est ainsi chargé d'apprécier et de préavisier, sous un angle technique, les nouvelles directives, instructions et procédures dans le domaine comptable. Il tient également un rôle de conseil et d'appui auprès des départements pour l'application de ces nouvelles méthodes financières, pour la recherche de solutions organisationnelles plus efficaces, plus productives et plus sûres, ainsi que pour le développement de projets visant à accroître les standards de qualité dans le secteur comptable.



Le groupe de travail COREA.

Enfin, le groupe de travail constitue un véritable forum d'échanges sur la doctrine professionnelle et les expériences de chacun. Les séances bimensuelles débutent par un tour de table consacré à la diffusion des informations de chaque département. Ce tour d'horizon permet de dresser une vue d'ensemble de l'activité comptable de l'Etat de Vaud. Très souvent, il donne lieu à un débat relatif à un problème rencontré par l'un des membres et permet de trouver des solutions, voire même d'identifier des problèmes généraux. Le résultat de cet échange est transmis au sein des départements: le COREA officie donc comme une plaque tournante de l'Etat dans le secteur comptable.

Les instructions de boucllement

Lors de la restructuration du SFI, en 1996, les instructions de boucllement des comptes se limitaient à trois pages. Les délais à respecter constituaient les principales informations dont disposaient les comptables. Le COREA commença donc ses travaux par le développement des informations relatives à la procédure de boucllement des comptes. C'est ainsi qu'aujourd'hui chaque service dispose d'instructions détaillées en la matière. Parallèlement, des listes de contrôle de ces procédures ont été élaborées. Ce travail de fond améliore la sécurité, la qualité et l'efficacité de l'opération de boucllement des comptes.

Le plan comptable

Dans un premier temps, le SFI a développé une application informatique visant à gérer les fiches de comptes, éléments constitutifs du plan comptable, et permettant aux membres du COREA de communiquer rapidement. Par la suite, chaque rubrique du plan comptable a été discutée et a fait l'objet d'une fiche regroupant les informations nécessaires aux utilisateurs: mots-clés, définition par compte, bases légales, règles d'imputation, exemples de comptabilisation, règles de gestion et instructions de boucllement. Après trois ans de travaux, tous les comptes de fonctionnement ont été traités.

Les directives d'exécution

Dans une structure de l'importance de l'Etat de Vaud, l'homogénéité des traitements est indispensable pour disposer d'une information consolidée et fiable. C'est pourquoi chacune des directives émises par le Département des finances a été construite sur le même modèle: bases légales, but, principes, procédures, responsabilité et entrée en vigueur. L'élaboration de ces instructions au sein du COREA a permis de prendre en compte les spécificités départementales: chacune de ces directives est ainsi applicable à l'ensemble des unités comptables de l'administration cantonale.

Chantal Epiney

Les mots de passe: un mal nécessaire

La sécurité informatique est l'affaire de tous. Chaque utilisateur peut contribuer à éviter le piratage en suivant certains principes. Guide pratique des règles et astuces.



- ils doivent être formés de lettres, de chiffres et si possible de caractères spéciaux de telle manière qu'ils n'aient pas de sens pour d'autres. Lors des changements, le nouveau mot de passe ne doit pas découler de l'ancien de manière évidente.

Le dernier point est particulièrement difficile à réaliser. Les tests montrent qu'un grand nombre de mots de passe est facile à découvrir en utilisant des logiciels gratuits trouvés sur Internet. Il est très difficile de créer et de se rappeler différents mots de passe et de les changer radicalement chaque mois.

Un truc simple

Chacun doit fondamentalement trouver sa propre méthode. La suivante peut servir à trouver ce qui vous convient. Son avantage est que l'on peut quasiment écrire les mots de passe dans son calepin sans danger.

1. Vous choisissez quatre à cinq mots et chiffres qui n'ont un sens que pour vous et que vous garderez secrets. Par exemple: Arles (un lieu de vacances de votre enfance), VS123456 (le numéro de plaque de votre voisin), Dominique (un prénom inoubliable de votre jeunesse).
2. Vous associez à chaque mot secret un mot simple qui pourra être public mais qui ne révèle pas le mot secret. Par exemple: vac ou vacances pour Arles, auto pour VS123456 et love pour Dominique.
3. Vous créez votre mot de passe à partir de bouts de mots secrets. Par exemple: **Ar56niq.**
4. Vous pouvez noter ce mot de passe dans votre calepin par exemple sous la forme suivante: **vac(2)auto(-2)love(5-7).** Entre parenthèse (x), vous indiquez que vous prenez les x premiers ou derniers caractères. Avec [5-7], vous indiquez que vous prenez les caractères 5, 6 et 7 du mot secret.

Cette méthode permet de gérer tous vos mots de passe à partir d'un seul ensemble restreint de mots secrets que vous pouvez utiliser des années. Un grand choix de combinaisons est possible, ce qui facilite les changements mensuels. A vous de trouver la vôtre. Bonne chance!

Philippe Christe, responsable Sécurité informatique de l'Etat de Vaud

Avec les codes d'accès des cartes bancaires (PIN) et les mots de passe informatiques, notre société a accepté plus ou moins librement l'esclavage de ces expressions imprononçables, magiques mais barbares, destinées à protéger les biens informatiques et notre sphère privée. De par la multiplicité de tous ces mots de passe, il devient difficile de bien les choisir et de les protéger.

Une protection nécessaire

Avec la technologie actuelle, les mots de passe forment l'ultime barrière préservant les données informatiques contre des accès non voulus par les utilisateurs informatiques. Indirectement, ils protègent également le réseau informatique et l'ensemble des systèmes et données de l'Etat. Un accès non autorisé de quelques minutes par un pirate sur un poste de travail, en utilisant les droits d'un utilisateur autorisé, lui suffit pour accéder aux données et pour installer des pièges cachés. Ces derniers lui permettront d'attaquer plus tard les données d'autres utilisateurs.

Les mots de passe sont également nécessaires pour pouvoir poursuivre et punir les pirates informatiques. En effet, l'article 143 du code pénal suisse sur la soustraction des données n'est applicable que pour les sys-

tèmes et données particulièrement protégés contre les accès non autorisés. De plus, la loi fédérale sur la protection des données exige des mesures techniques de protection (art. 7).

Les données de l'Etat sont souvent des données sur des personnes, dont celles nous concernant directement et que nous souhaitons voir préserver. Une bonne façon d'y arriver est que chacun protège les données dont il est responsable comme s'il s'agissait des siennes propres. La valeur de la sécurité dépendant du maillon le plus faible, chacun peut contribuer à la sécurité en choisissant des mots de passe sûrs.

Les règles de base

Pour assurer une bonne sécurité informatique, six principes sont à respecter:

- les mots de passe sont personnels, ne les dévoilez jamais;
- personne, même pas les administrateurs, n'a besoin de les connaître;
- ils ne doivent pas être écrits en texte clair à des endroits accessibles;
- ils doivent être modifiés périodiquement; en tous les cas, dès que vous supposez qu'ils sont connus par d'autres;
- ils doivent avoir au moins six caractères, plus c'est mieux;



Le test de l'éléphant

*Ou comment choisir
son personnel de manière
simple et fiable.*

Comment sélectionner et recruter les personnels en s'assurant de leurs compétences par rapport aux missions auxquelles on les destine. Jusqu'à présent, ce grave problème n'avait jamais été abordé que par des approches dont l'empirisme laisse rêveur. Et pourtant, il existe un test très fiable.

Nous proposons ici une procédure simple et rigoureuse, permettant à coup sûr de déterminer les aptitudes de chacun, et d'adapter exactement un profil de caractère et un poste de travail. Cette procédure s'appelle le test de l'éléphant. Le candidat doit aller en Afrique chasser l'éléphant. Son comportement est évalué par rapport aux conduites typiques listées ci-dessous.

Les Chefs de Service

Engagent des programmes ambitieux de chasse à l'éléphant, fondés sur l'hypothèse qu'après tout, un éléphant ce n'est qu'une espèce de gros rat musqué (à la voix plus grave toutefois).

Les Consultants

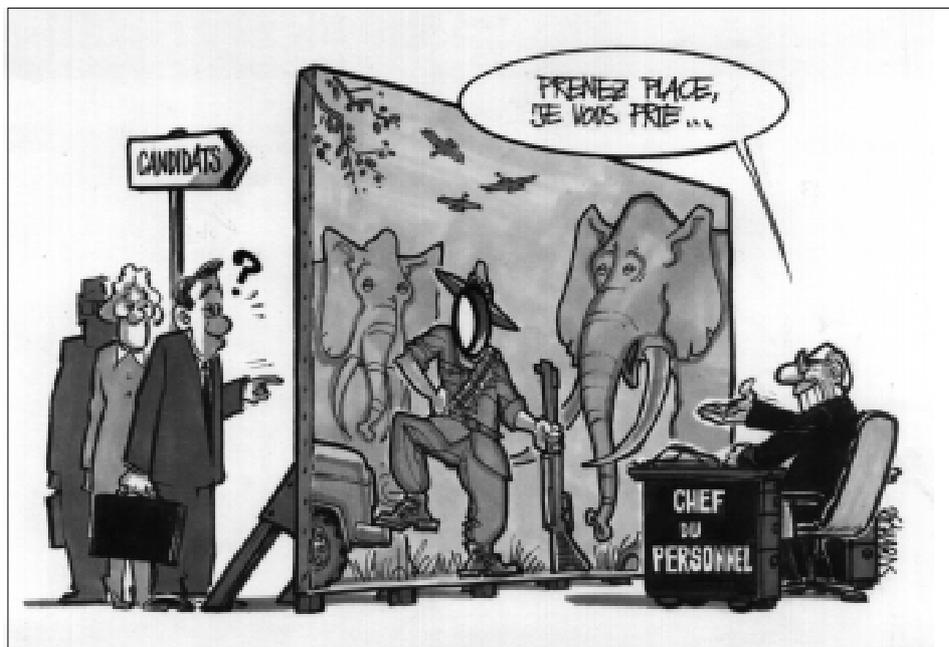
Ne chassent pas l'éléphant. La plupart n'ont d'ailleurs jamais rien chassé de leur vie, mais on peut les engager pour conseiller les chasseurs (tarifs horaires sur demande!). On peut aussi leur commander des audits sur la corrélation entre la taille et la couleur des cages et l'efficacité des stratégies de chasse (à condition que quelqu'un leur montre d'abord un éléphant).

Les Directeurs

N'ont aucune chance d'attraper un éléphant. Leurs états-majors ont pour mission de les empêcher d'en apercevoir ne serait-ce que la queue d'un. Si par malchance un Directeur attrape quand même un éléphant, son état-major le félicite de sa perspicacité, et se restructure, pour que ça ne se reproduise plus.

Les Économistes

Ne chassent pas l'éléphant. Leur opinion est qu'en les payant, on pourra obtenir des éléphants qui se chassent eux-mêmes.



DESSIN DE RICHARDS

Les Experts

Après avoir démontré l'existence des éléphants, envoient en Afrique des thésards.

Les Informaticiens

Chassent l'éléphant en suivant l'algorithme suivant:

GOTOXY (Afrique);

FOR y:=Cap_de_Bonne_Espérance TO Méditerranée DO

FOR x:=Est TO Ouest DO

BEGIN

a:=attraper_tout_animal (y,x);

IF a=(éléphant_de_référence) THEN BREAK;

END

Les Informaticiens expérimentés

Placent un éléphant de référence au Caire, pour s'assurer de la convergence de l'algorithme.

Les Ingénieurs

Vont en Afrique, et attrapent tout animal gris. Ils s'arrêtent quand le poids de l'une de leurs prises est à plus ou moins 15% près celui d'un éléphant de référence.

Les Inspecteurs chargés de l'assurance qualité

Ne s'intéressent pas aux éléphants. En revanche, vérifient si le matériel est bien attaché dans la Land Rover.

Les Juristes

Suivent les chasseurs et contestent la propriété des prises. S'ils sont spécialistes du logiciel, revendiquent toutes les prises, en arguant de leur ressemblance à l'une d'elles.

Les Politiciens

Ne chassent pas l'éléphant. Mais ils partageront leurs (vos) prises avec leurs électeurs.

Les Probabilistes

Estiment que la probabilité qu'ils ont de rencontrer un éléphant est très faible et en déduisent que l'éléphant n'existe pas.

Les Statisticiens

Chassent le premier animal qu'ils ont vu «N» fois («N» assez grand), et l'appellent «éléphant».

Les Technico-commerciaux

N'ont pas le temps de chasser, il faut qu'ils vendent les éléphants qu'ils n'ont pas encore pris (livraison garantie pour la veille de l'ouverture de la chasse!). S'ils sont:

vendeurs de logiciels livrent la première chose qui leur tombe sous la main, et vous facturent un éléphant.

vendeurs de matériels attrapent des lapins, les peignent en gris et vous les proposent comme des éléphants portables.

Les Théoriciens

Vont en Afrique, jettent à la mer tout ce qui n'est pas un éléphant, puis attrapent n'importe quoi de ce qui reste.

Les Théoriciens brillants

Commencent par essayer de prouver l'existence d'au moins un éléphant, puis partent en Afrique...

etc., etc.

On peut consulter l'intégralité du test de l'éléphant sur le site internet www.rigoler.com.





Table ronde: le contenu

Voici les principales mesures prévues par l'accord final de la Table ronde. Les participants sont invités à le signer lors de la dernière séance plénière, le 3 juin.

Les mesures approuvées par la Table ronde déploieront leurs effets progressivement au cours des années 2000, 2001 et 2002. Les participants à la Table ronde se sont mis d'accord pour établir un équilibre entre les réductions des dépenses principalement à la charge de l'administration (97,1 mio) et les augmentations de recettes à la charge des contribuables et des usagers (99,9 mios).

«Améliorations diverses»

Dans la catégorie «améliorations diverses» figurent des mesures qui ne sont pas à proprement parler des recettes nouvelles ou des réductions de dépenses. Il s'agit de:

- suppression de l'allocation cantonale de maternité (si l'assurance maternité fédérale est approuvée) (5,8 mios),
- lutte contre le travail au noir (6 mios),
- intensification de la lutte contre la fraude fiscale (8 mios).

Réallocations

Du total des «améliorations diverses» sera retranchée une enveloppe mise à la disposition du DSAS pour améliorer la situation des plus défavorisés parmi les bénéficiaires de l'ASV et du RMR. Les montants sont de 4 millions pour 1999 (y compris les 1,5 mios déjà engagés) et 8 mios pour 2000.

Réductions de dépenses

Il y a une soixantaine de mesures de réduction de dépenses. Voici les principales, réparties par domaines:

• Enseignement:

- rationaliser les achats de fournitures scolaires (1 mio),
- regrouper des directions d'établissements scolaires (2 mios),
- rétrocession à l'Université de la moitié des honoraires privés des professeurs (4 mios),
- optimiser les dépenses d'équipement de l'Université (2 mios),

• Infrastructures

- réduire les effectifs liés à l'entretien des routes, sans licenciement (3 mios),
- réduire l'entretien des routes secondaires (0,7 mios) et des cours d'eau (0,5 mios),

• Economie:

- créer 700 emplois temporaires subventionnés (9,54 mios, transfert de charges sur la Confédération),

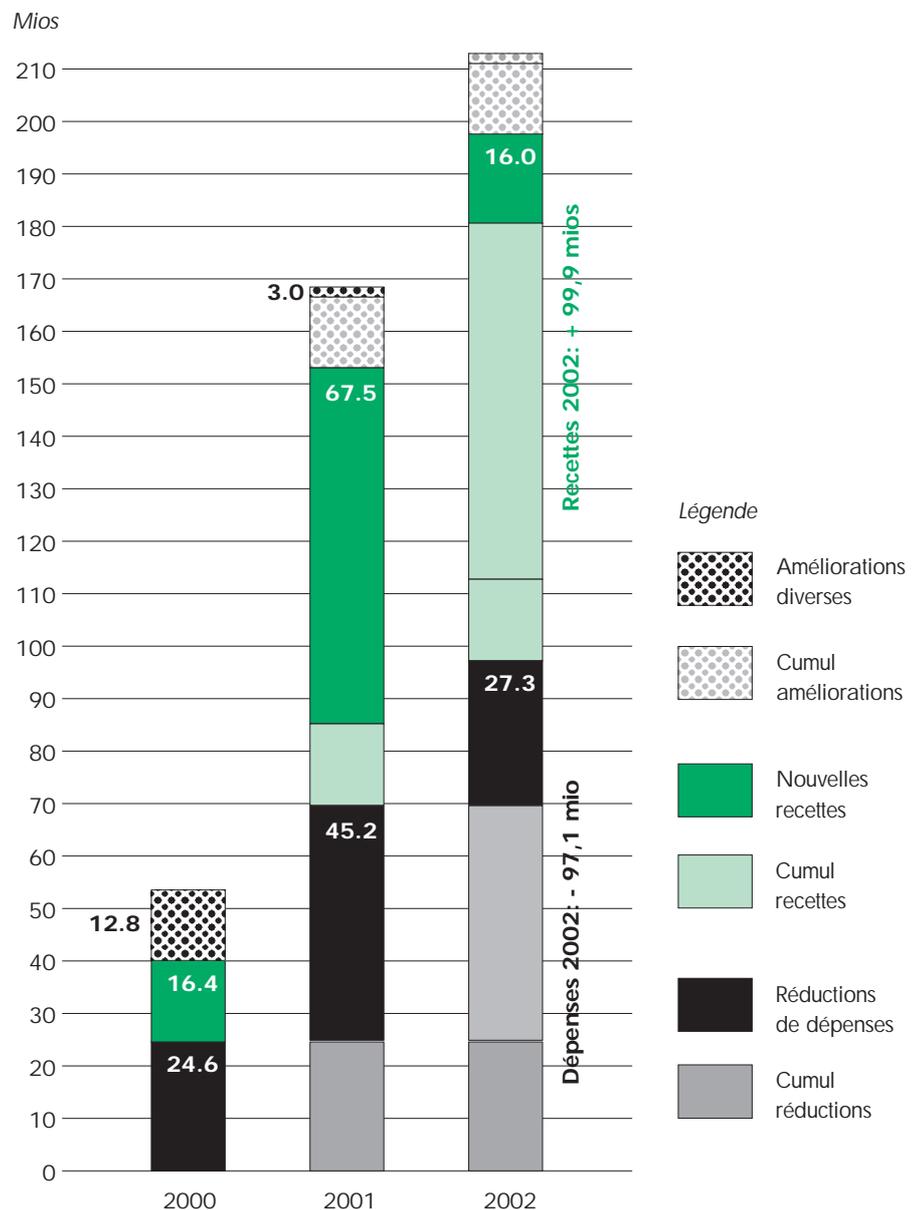
• Santé/ social:

- Accroître la part des usagers non pris en charge par les régimes sociaux pour l'aide à domicile (1 mio) et pour l'hébergement

en EMS (4,8 mios),

- planification sanitaire (modification des missions des établissements) (10 mios),
- centralisation des cuisines des établissements (4 mios),
- rationalisation des laboratoires des hôpitaux (2,5 mios),
- centralisation des achats (4 mios),

Synthèse des résultats financiers de la Table ronde



de l'accord

- participation des médecins hospitaliers à l'outil de travail (4 mios),

• Institutions:

- réduction des dépenses de protection civile (2 mios),

- réduction de l'enveloppe informatique après le passage de l'an 2000 (3 mios),

- nouvelle loi sur les subventions (15 mios),

- nouveaux critères pour le choix des achats (3 mios),

- intégration des polices cantonale et municipales (5 mios).

Nouvelles recettes

Les nouvelles recettes prennent leur essor essentiellement en 2001, avec la nouvelle loi fiscale que le Canton doit adopter pour satisfaire les conditions de la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale intercantonale. Voici les principaux effets attendus de cette loi:

- deux nouvelles classes d'impôt au haut de l'échelle des revenus (4,2 mios),

- plafonnement du quotient familial et rétablissement de l'égalité de traitement pour les bas revenus (5 mios),

- suppression de la déductibilité des rentes viagères (11 mios),

- plancher à 60% dans le calcul de la valeur locative (15 mios),

- modifications de l'impôt sur la fortune (5 mios),

- récupération de la part des communes aux augmentations fiscales (28 mios).

L'augmentation de recettes fiscales prévue pour 2002 résulterait d'une augmentation d'un point du coefficient de l'impôt cantonal. Cette augmentation n'aura lieu que si le déficit de l'Etat dépasse 250 mios aux comptes 2000.

Le «paquet fiscal» comprend également deux aménagements favorables aux entreprises: une réduction de l'impôt sur le capital (- 15 mios) et de l'imposition du bénéfice (- 7 mios).

Les nouvelles recettes comprennent également des adaptations d'émoluments (3 mios) et les effets d'une intensification des contrôles routiers (1,7 mios).

La liste complète des mesures composant l'accord de la Table ronde peut être consultée sur le site Internet de l'Etat de Vaud, (www.vd.ch).

Les décisions de la quinzaine

DFIN

Département des finances

Accord de non-concurrence fiscale avec les cantons de Genève et du Jura

Le Conseil d'Etat a pris une décision de principe favorable à la signature d'un accord de non-concurrence fiscale avec les cantons de Genève et du Jura. Cet accord s'appliquerait aux démarches entreprises par la British American Tobacco (BAT), qui cherche actuellement, entre les trois cantons, le site le plus intéressant pour regrouper ses activités de Genève, de Boncourt et de Lausanne. Selon cet accord, dont le texte définitif reste à mettre au point, les trois cantons s'interdiraient toute sous-enchère fiscale visant à attirer BAT sur leur territoire.

Administration cantonale des impôts, 021/316 21 12

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

150'000 francs pour analyser les possibilités d'assainissement de la Plaine de l'Orbe

150'000 francs pour conduire des études préliminaires en vue de l'assainissement de la Plaine de l'Orbe: le Conseil d'Etat a voté ce crédit en mars dernier, répondant ainsi à la question du député Oulevey. Le Conseil d'Etat précise que ce crédit d'étude préliminaire vise surtout à rassembler des informations pour l'élaboration d'un projet de décret à soumettre au Grand Conseil dans le courant de l'année 2000. L'assainissement de la Plaine de l'Orbe nécessitera en effet un engagement important.

Pierre Chausson, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 01

Réorganisation du système de défense incendie et secours: révision des règlements

L'application du concept «SDIS 2000» implique la modification de divers règlements d'application approuvés aujourd'hui par le Conseil d'Etat. La réforme du système de défense incendie et secours (SDIS) prévoit notamment une plus grande participation de l'ECA au SDIS à hauteur de 35% (25% actuellement). Les autres modifications sont notamment liées à la collaboration intercommunale, à la rationalisation des achats de matériel, aux frais de formation et aux subventions pour les sapeurs-pompiers. Le but de cette réforme impliquant l'Etat, l'ECA et les communes est à la fois une meilleure efficacité en matière de défense incendie et une diminution des coûts.

Jean-Robert Guignard, directeur de l'ECA, 021/721 21 21

Pompes à chaleur: modification du règlement

L'intérêt pour les pompes à chaleur est tel qu'il nécessite de nouvelles directives quant à leur installation. Si elles ne sont pas conçues dans les règles de l'art, les pompes à chaleur présentent un danger pour les eaux. C'est pourquoi une modification du règlement est apparue nécessaire dans le sens d'un plus grand contrôle de l'installation par le biais non seulement d'une autorisation spéciale mais également d'un préavis du canton.

Pierre Chausson, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 01

DEC

Département de l'économie

Consultation fédérale sur les automates de jeu à points

Le Conseil d'Etat estime, d'entente avec les autres gouvernements romands, que les machines automatiques de jeu permettant de réaliser des points en lieu et place de gains en argent doivent être assimilées à des machines à sous. Leur exploitation doit être restreinte aux seuls casinos.

Anne-Lise Moullet, cheffe de l'office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 01

Oui mais au projet de l'ordonnance sur la banque de données sur le trafic des animaux

Le Conseil d'Etat est persuadé que la mise en place de cette banque de données sera bénéfique. Mais il demande expressément que le mode et la fréquence des contrôles dans les exploitations soient déterminés en collaboration avec les cantons.

P.-A. de Meuron, Jean-Luc Mermoud, Service vétérinaire, 021/316 38 70

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Réponse à l'interpellation Félix sur la CIIP

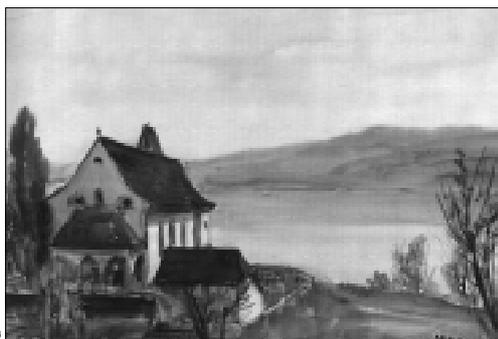
La Conférence intercantonale des chefs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP/SR-Ti) a constitué en son sein, en 1997, un Conseil de la coordination. Celui-ci est composé de 25 membres, dont 7 personnalités politiques issus de législatifs cantonaux. Pour le Canton de Vaud, la CIIP, sur la proposition du Président du Grand Conseil, a désigné la présidente du groupe Ecole et formation de ce dernier. Ces membres du Conseil de la coordination ne sont pas des délégués (ou représentants) des parlements dont ils sont issus. Leur rôle peut être assimilé à celui des députés que le Conseil d'Etat désigne dans les commissions extraparlimentaires qu'il institue.

Le Conseil d'Etat donne ces explications en réponse à une interpellation de Mme la députée Micheline Félix «sur la procédure de désignation des représentants des parlements cantonaux auprès de la CIIP».

Jean-François Bastian, secrétaire général, 021/316 40 07

Halte à Saint-Prex

Sur les rives de la Côte, au cœur de Saint-Prex, il faut faire étape à la Galerie ACB (pour Art, Créations, Bibliophilie), animée par Jean-Claude Paré et son épouse. Leur passion: le livre illustré. C'est tout un art: comment mettre en concordance un texte, son auteur et un illustrateur? Dans ce registre, l'aquarelle est une technique qui se prête particulièrement bien à l'exercice. Et dans le domaine de l'aquarelle, il est un artiste qui maîtrise et décline ses variations avec un talent et un raffinement particuliers: c'est Jean-Pierre Rémon.



Zoug, aquarelle de Jean-Pierre Rémon, exposée dans le cadre de «50 ans de peinture en Suisse».

gion lémanique, des liens profonds. Deux belles réussites bibliophiliques sont nées de son attachement à ce pays et de sa complicité avec Jean-Claude Paré: en 1986, *La Route des vins en Suisse romande*, avec un texte de Paul Anex, et en 1989, *Les Contes du Léman*, avec des textes inédits de Bernard Clavel.

L'exposition que les Paré ont organisée retrace 50 ans de peinture en Suisse et offre au visiteur de passage une pause bienfaitrice grâce à l'élégance et à la poésie de l'univers aquarellé de Jean-Pierre Rémon.

Brigitte Waridel

Attachement et complicité

Originaire du Cotentin, né à Paris, l'artiste a noué avec la Suisse, et notamment la ré-

A voir jusqu'au 30 septembre. Tous les jours de 10h à 20h. Galerie ACB, rue Forel 2, Saint-Prex.

Les Trésors cachés de l'Art Nouveau

A l'approche du XXI^e siècle, on célèbre dans toute l'Europe le centenaire de l'Art Nouveau. De grandes expositions rétrospectives sont organisées dans les hauts lieux de ce mouvement artistique. La Fondation Neumann a voulu s'associer à ces festivités, en révélant au public romand une collection unique d'Art Nouveau, celle du Musée de Bellerive de Zurich. Celui-ci possède en effet un des fonds les plus riches de Suisse, avec des ensembles de William Morris, d'Henry van de Velde, de Peter Behrens ou de Josef Hoffmann.

Points forts de la collection

Le sous-titre de l'exposition, *Trésors cachés*, n'a pas été choisi au hasard. De fait, la collection du Musée de Bellerive n'est que rarement montrée en Suisse et n'a jamais été dévoilée au public romand.

En fonction des points forts de la collection, cinq pays ont été retenus: l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et l'Autriche. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une mise en scène incluant du mobilier, des textiles, de la céramique, du verre et de l'argenterie. Les arts décoratifs français ont volontairement été laissés de côté afin de privilégier la découverte d'un Art Nouveau moins connu dans notre région et qui a eu différentes dénominations en fonction du pays d'origine: Modern Style, Nieuwe Kunst, Jugendstil ou Sezession.

DG

Autour de 1900. Trésors cachés du Musée de Bellerive, Zurich. Fondation Neumann, Gingins, du 10 juin au 3 octobre 1999 (je-ve: 14h-17h; sa-di: 10h30-17h). Tél. 022/369 36 53.

Spectacles (musique, théâtre)

Arsenic. *Les Perdants magnifiques.* Mise en scène par Anne-Marie Delbart. Avec Marie Perny, Heidi Kipfer, Yvette Théraulaz. Jusqu'au 8 juin (ma-me-sa 19h; je-ve 20h30; di 17h; service de garderie gratuit sur demande).

Théâtre 2.21. *Poisson scorpion. Extraits de textes de Nicolas Bouvier.* Mise en scène par Miguel Québatte. Jusqu'au 6 juin (ma-sa 20h30; di 18h30).

Cathédrale de Lausanne. *Groupe Vocal Ars Laeta.* Dir. Yves Bugnon. Oeuvres de Benjamin Britten et de John Rutter. Vendredi 11 juin, 19h.

Musée historique de Lausanne. *La Fête de la musique.* Avec les élèves de flûte à bec du Conservatoire de Lausanne. Lundi 21 juin, 18h30 (entrée libre).

Abbaye de Bonmont. *Musica Nova.* Dir. Anne Quentin. Messe de Beata Virgine. XIII^e siècle, répertoire du monastère de Las Huelgas. Jeudi 24 juin, 20h30.

Conférences

Palais de Rumine. Musée cantonal des Beaux-Arts. Conférence de Serge Lemoine: *Le nouveau Musée de Grenoble.* Jeudi 3 juin, 18h30 (entrée libre).

Expositions

Centre culturel de Morges. *Diane Olivieri.* Jusqu'au 6 juin (lu-ve 14h-18h; sa-di 14h-17h).

Galerie Edouard Rod, Ballens. *Michel Humair: aquarelles; Aksouh: huiles.* Jusqu'au 27 juin (ma-di 14h30-19h).

Villa Mégroz, Lutry. *Helmut Guth: huiles et aquarelles.* Jusqu'au 13 juin (lu-ve 16h-19h; sa-di 10h-13h et 15h-18h).

Renc'art. Ecole d'arts appliqués, Vevey. *The Selection Vfg.* Photographies du concours organisé par l'Association des photographes créateurs/créatrices. Du 2 au 25 juin (lu-ve 8h-18h).

Collection de l'Art Brut, Lausanne. *Willem van Genk.* Du 2 juin au 19 septembre (ma-di 11h-13h; 14h-18h).

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). *Daniel Frank: vestiges new-yorkais.* Travaux récents du peintre et vidéaste réalisés durant son séjour à New York. Jusqu'au 24 juin. Renseignements au 021/314 18 17.



Henry van de Velde, tapisserie La Veillée d'anges, 1893.